# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 19 MAI 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DEPOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DES ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Par année le Mardi et le Samedi:
Par an, $10; par semestre, $6.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans la deuxième colonne du journal, paraissent 1 $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paraissent à $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paraissent comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paraissent à 50 cent le carré par mois.
Les portraits faisant régulièrement et souvent des annonces neuves, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, lui accompagné qu'il sera ouvert avec elles; mais dans aucun cas, cet accompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paraissent à cent le ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sont pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses leur compte envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 19 MAI.


☞ Pour la liste des navires et vaisseaux arrivés dans ce port, ainsi que les expéditions de ce jour, voir à la page anglaise.

VENTES A LENCAN DE DEMAIN LUNDI. Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Parle shérif, à la Bourse des Négociants et des Entrepôts.—Un terrain situé dans le Premier District, dans lot borné par les rues Franklin, Bassin, Gravier et Florida, plus la rue Franklin, avec toutes les bâtisses qui y élèvent. — Actuel, à son entrepôt rue Jefferson, à 4 heures et demie: Six caisses de marchandises. Actuel, à 10 heures, sur les lieux: Tous les meubles et effets mentionnés dans l'Hôtel des Planteurs, situé à l'angle des rues Magnolia et Julia.

Par Montgomery Brun & Co., à une heure, au Tour-Aux Bœufs, Troisième District—La belle goélette américaine Dan, avec ses voiles, agrès, apparaux, &c.

Par A. Cutbusch, à 10 heures, rue Bagatelle, entre Ogden et St-Jean-Baptiste—Un lot de meubles. Et à 11 heures et demie, au dépôt du chemin de fer Pontchartrain: Comptoirs, tablards cartes, chaises, glaces, &c.

Par J. Bonneau, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue de Quartier—La cargaison de la barque Julia, de Messina, consistant en fruits, &c.

Par A. Fabre, au No 66 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, &c.

Par Hoffman & Marks, au No 39 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie et broderie.

Par J. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Bois.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Simonet Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Le Shérif d'Orléans procédera demain, aux ventes à crédit ci-après, savoir:

A 10 heures A. M., sur les lieux, tous les meubles et effets appartenant dans l'Hôtel des Planteurs, situé à l'angle des rues des Magnolias et Julia, Premier District.

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Bienville—Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé rue Franklin, entre Gravier et Perdido, Premier District.

Et à 12 heures et P. M., à son entrepôt, No 29 rue Jefferson, Deuxième District, six caisses de marchandises. Voir aux annonces.

Vin remarquable sucré à l'encan. — Nous appelons l'attention du public et des marchands de Dry Goods en particulier sur l'annonce de MM. Hoa, Sloane & Co. encanteurs, rue de Chartres No 21, qui vendront demain mardi prochain, 21 du courant, des marchandises sèches, balles, linge fait, &c. et recevront en paiement les billets de ville au cours.

## Le Chemin de Fer des rues Dumaine et St-Pierre.

Cette nouvelle ligne, qui n'est encore qu'un projet, sera une des plus utiles de la ville. Elle partagerait en deux ce grand espace si peuplé aujourd'hui, et qui est borné par la rue du Canal, la rue Esplanade, le fleuve et le bayou St-Jean. Un pareil chemin fait grandement besoin et nous nous demandons qu'il n'ait pas été construit plus tôt. Mais pour qu'il réponde aux nécessités de la circulation dans cette partie de notre cité, il faut qu'il condoise aux marchés français ou qu'il y en rapproche le plus possible s'il n'y aboutit pas. C'est ainsi que d'abord il fut conçu. Accueilli par l'opinion publique, il parut ne soulever aucune opposition, et, de fait, il n'en a jamais soulevé aucune. La rue Dumaine n'est pas bien large, mais il y passe peu de voitures, le commerce n'est pas là, et on en use comme d'une simple rue faute qu'il ne lui cause la moindre gêne. Cependant ce projet a été abandonné on ne sait pourquoi et, pour éviter le carré de la ville, on imagina de faire partir la nouvelle voie de la rue du Canal et de la conduire par la rue des Remparts jusqu'à la rue Dumaine dans une partie où cette même rue Dumaine n'est plus qu'à un tiet de distance de la rue St-Claude où commence le faubourg Tremé dont toutes les rues sont assez larges pour permettre une double voie au lieu d'une, si cela était nécessaire. De la rue St-Claude au bayou, plus d'obstacles; de la rue Dumaine à la rue St Pierre le long du bayou, même facilité! et du bayou par la rue St Pierre à la rue des Remparts et retour par cette dernière rue au point de départ rue du Canal, facilité toute aussi grande encore dans un moyenne de rue, longeant la place d'armes jusqu'à la rue des Remparts.

Ce second plan, ayant l'avantage de laisser libre le carré de la ville, trouva à causé de cela beaucoup de partisans. Nous l'appuyâmes nous-mêmes et il nous semblait devoir triompher presque sans opposition. Il fut accepté par les deux Conseils de ville et l'adjudication en fut faite dans ces conditions de tracé qui parurent satisfaire tout le monde. Mais il avait été question aussi d'un troisième projet ayant en vue plus que les précédents le mérite de l'espace et offrant la facilité d'une double voie à son point de départ. Ce troisième plan était celui de la rue du Bassin si large depuis la rue du Canal jusqu'à la rue St Pierre, et permettant une autre partie de faire toutes les améliorations convenables pour le plus grand avantage de la ligne.

Une double voie aurait été construite de la rue du Canal jusqu'à l'avenue Carondelet et là le chemin se serait bifurqué, une ligne allant par la rue St Pierre, tourner à quelques pas dans la rue St Claude et l'autre allant tourner au bout de la rue Tremé pour prendre la rue St Pierre et aller au bayou. Par ce moyen on évitait toutes les rues étroites moins un trajet de cinquante yardes de la rue du Bassin à la rue St Claude par la rue St-Pierre: et quant à la rue du Canal, on la prenait à un demi-lot seulement plus bas que la rue des Remparts, et sur un point vierge jusqu'à présent, Pauline en un point même assez en est où encombrement de voitures n'est possible, la rue du Bassin ayant comme la rue des Remparts deux chaussées et un large terrain central.

De tous les plans, puisqu'on renonçait à la ligne des halles françaises, c'était certainement le meilleur et nous nous demandons encore pourquoi il a été abandonné. Mais ce qui a décidé à son droit l'étonnement public, c'est le quatrième plan pour lequel le conseil des Aldermen a voté dans sa dernière séance, plan qui ferait partir le chemin de fer dont il s'agit à l'intersection des rues Canal et Dauphine et le mènerait par cette dernière rue jusqu'à la rue Dumaine, où il tournerait pour gagner le Bayou St. Jean.

La première question à laquelle ce quatrième plan donne lieu, est celle-ci: Y a-t-il nécessité ou besoin de faire une voie ferrée dans une partie notamment de la rue Dauphine? question qui en amène forcément une seconde: La rue Dauphine est elle plus large que la rue Dumaine? Si vous ne craignez pas d'établir une ligne ferrée dans les halles? Si vous n'êtes pas de la rue du Canal de la rue Dauphine, vous devez craindre bien moins de prolonger la ligne Dumaine jusqu'à la rue de la Vieille-Levée, puisque de là à la rue Dauphine, il n'y a que quatre lieues. Vous avez renoncé au premier plan pour ne pas gêner la circulation des voitures dans le carré de la ville et contrairement à cette idée, très sommaire et que tout le monde a comprise, bien qu'il y ait un intérêt considérable à faire exception en faveur des marchés français qui attirent chaque jour un si grand concours de vendeurs et d'acheteurs, vous vous décidez à gêner cette circulation dans une autre section beaucoup plus fréquentée que la rue Dumaine et longeant un plus grand nombre d'îlots. Repassez donc alors au premier plan qui était de faire la ville d'un chemin de fer traversant du fleuve au Bayou, dans le centre de ce grand parallélogramme, compris entre les rues Esplanade et Canal. Quant au bassin de vase le beau pavé de la rue Dauphine brûlé, tuné, cloqué par une ligne ferrée de la rue du Canal à la rue Dumaine, nous ne nous serons jamais donné que quelqu'un y fît semblant, et n'est opportunément le premier fou qu'on nous en parlera.

Comme il n'est pas à présumer que le Conseil des Assistants-Aldermen suppose l'idée bizarre, conque sans se savoir pur qui, et trop prompt-ment nouvelle par le Conseil des Aldermen, nous n'forons pas autrement attention et nous prétendons, pour conclure, que les trois premiers plans, le premier fait vraiment sérieusement dans jables. Ces trois plans sont admissibles, soit qu'on établisse le point de départ à l'embouchure Dumaine et Vieille Levée avec une seule voie, soit qu'on l'établisse à l'embouchure des rues Remparts et Canal ou à l'intersection des rues Canal et Bassin. Quant à nous, nous donnerions la préférence à cette dernière ligne et voici pourquoi: La rue du Canal a assez de stations dans sa partie supérieure, et il est absurde de les concentrer toutes sur le même point; la rue du Bassin n'est qu'à un demi-lot de distance de la rue des Remparts et cette différence est nulle pour les passagers, le commerce de la rue du Canal s'étendant jusque là et même au-delà. Ce point est donc central et répond à tous les besoins d'affaires. Il est encombrement n'est pas à craindre pour la rue du Bassin et son double voie pourrait y être établie de la rue du Canal jusqu'à l'avenue Carondelet, avantage immense pour le service, qui en serait beaucoup plus rapide. Ces raisons nous paraissent fortement militer en faveur de cette voie; elles sont appuyées par beaucoup de gens, sans donner lieu à aucune opposition. Nous ajouterons un plus indiqué, un embranchement de la rue St-Claude à la rue de la Vieille-Levée, par la rue Dumaine, embranchement qui compléterait une ligne réellement importante et dont la seule traction immédiate serait, nous n'en doutons pas, fort appréciée et parfaitement réussie.

La discussion sur la ligne en question, ayant été ouverte de nouveau par le rejet de l'adjudication faite par le contrôleur de ville, nous nous sommes permis d'adresser ces réflexions aux honorables membres de nos deux Conseils dans l'espoir qu'ils voudront bien les prendre en considération.

## On trouvera la liste des lettres à la deuxième page.

UNE DIFFICULTÉ LÉGALE.—Dans sa dernière session, la Législature avait adopté un bill enjoignant aux Conseils de Ville de passer, avant le 1er mai 1867, une ordonnance interdisant aux abattoirs et aux vidangeurs de jeter aucune abattis ou aucunes matières fécales dans le fleuve, au-dessous de Slaughter House Point, sous peine de voir frappées de nullité toutes les ordonnances qui seraient votées et adoptées après ledit 1er mai 1867. Le bill portait, en outre, que tous abattis ou matières fécales seraient transportés chaque nuit par des steam, bouts ou des remorqueurs et déposés dans le courant du fleuve, au-dessous de la Pointe désignée plus haut. Nous ignorons si les Conseils de Ville ont passé l'ordonnance dont il est question dans le bill des Chambres—bill devenu loi par l'approbation et la signature du gouverneur, — mais il pourrait bien se faire, dit un de nos confrères, que la recommandation soit été oublié et que les Conseils fussent en pleine route d'illégalité depuis le 1er mai de cette année, auquel cas toutes les ordonnances passées depuis ce jour seraient nulles et de toute nullité. Cela est vrai; mais nous pouvons rassurer notre confrère à cet égard: l'ordonnance oublié peut être votée à chaque séance des Conseils, et quant à la législation municipale qui serait annulée, le public, à notre avis, n'y perdrait rien: au contraire, peut-être y gagnerait-il; et d'ailleurs les votes du maire Heath en ont déjà détruit une bonne partie.

PETIT PROFIT DU COMMERCE A NEW YORK. — Parmi nos dépêches d'hier matin, il y en avait une qui a dû frapper d'étonnement nos lecteurs, c'est la dépêche annonçant que le prince des marchands de New-York, M. Stewart, et celui qui peut en être considéré comme le duc, M. Claflin, ont fait un retour le premier de $890 de revenu net et le second de $150, ce qui donne une pauvre idée de l'état des affaires commerciales dans ce vaste emporium du mercantilisme américain. Ici cependant ces deux grands marchands qui opèrent avec des millions n'avaient jamais autant écoulé d'articles que cette année. Il faut donc qu'ils aient revendu volontairement sans profit pour ne pas rester encombrés de vieilles marchandises. Qu'on juge maintenant des pertes qu'ont dû faire leurs confrères moins avantageusement placés qu'eux, soit pour acheter soit pour vendre. On dit ici que le commerce souffre: c'est trop vrai pas-tout, mais d'après les exemples cités, il doit souffrir encore plus à New York et dans toutes les villes du Nord. C'est là le commencement de la débâcle que devait nécessairement amener la politique radicale. Plus de travail, plus de produits, partant plus d'argent. Le Sud n'achète plus rien ou ne demandera plus au Nord que ce qu'il ne pourra produire lui même. La politique radicale a porté coup à la source générale de la fortune publique, et cette source est tarie. Qui sait quand elle reviendra?

LES INONDÉS. — Nous avons remis, vendredi, à M. Wm. A. Bell, trésorier du Comité de Secours, une somme de quatre cent quatre-vingt-six piastres et cinquante cents ($486 50), montant de la deuxième liste de souscription ouverte dans nos bureaux pour secourir les inondés.

POUR LES INONDÉS—Nous avons reçu de M. J. Jacquet, une somme de cinq piastres pour les inondés. nous la transmettrons à qui de droit.

PAQUEBOTS DE ST NAZAIRE.—La Compagnie générale transatlantique vient de prendre une mesure qui facilitera le mouvement des voyageurs entre notre port et celui de St-Nazaire. Il a été décidé que les passagers amenés de la Nile Orléans par le *Darien* seraient d'abord embarqués sur le grand paquebot venant de la Vera Cruz, les passagers embarqués à la Havane ne venant qu'en deuxième ligne. Les agents ont en outre reçu l'ordre de réserver pour la Nile Orléans vingt places sur les 80 attribuées à l'escale de la Havane. Les voyageurs partant de la Nile Orléans par le *Darien* ne craindront plus de ne pas trouver de place sur le paquebot à leur arrivée à la Havane.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES — M. C. G. D. Holle, agent général de nouvelles et marchand de revues, journaux, brochures et publications périodiques, Passage de la Bourse No 61, a en l'attention de nous faire remettre un paquet de journaux, ce dont nous le remercions beaucoup.

LA CAUSE PERDUE. — Nous avons reçu la onzième livraison de cet ouvrage, traduit par M. Jules Noblom. Elle renferme le chapitre XVI et une carte de la guerre dans l'Ouest.

SOLENNITÉ MUSICALE A LA CATHÉDRALE— Nous apprenons qu'une quête doit avoir lieu, vendredi prochain, à la cathédrale, au profit des inondés. Afin d'attirer le plus de monde possible pour cette occasion, M. le curé de la cathédrale a chargé M. H. Dubos d'organiser une grande solennité musicale. M. Dubos s'est assuré, dans ce but, le concours de MM. Collignon, Von La Hache, Gustave Smith et de plusieurs artistes et amateurs de talent. Il obtiendra probablement aussi la coopération de l'orchestre de l'Opéra.

Les personnes qui doivent participer à cette solennité seront prévenues par quelques lignes qui paraîtront dans l'*Abeille*, des réunions et répétitions qui auront lieu dans le cours de la semaine.

COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR—Nous sommes dans un pays où l'on a plus de temps à consacrer à l'étude l'été que l'hiver, attendu que l'été ici est une saison où les affaires cessent en grande partie. Beaucoup de gens en profitent pour se donner les connaissances qui leur manquent, surtout les connaissances utiles. Il est bon, en conséquence, de prévenir le public que l'institution Dolbear est ouverte toute l'année et à toutes les heures convenables du jour et de la soirée. On y enseigne chaque branche importante des sciences pratiques et tout ce qui peut donner de l'aptitude au commerce. La bâtisse du collège située au coin des rues Camp et Commune est vaste, confortable, et dans le centre des affaires.

BERGERS, BARBIERS. — On verra dans nos annonces de ce jour que M.M. Lion & Israel, rue du Canal, No 168, ont fait une réduction considérable sur tout ce qui concerne l'article robes, et particulièrement sur les barèges. Ils vendent aussi du grand rabais les peignes français, organdis, mouchoirs de fil et plusieurs articles de haute nouveauté. Nous prévenons les dames que le rabais dont il est question est réel ce dont elles pourront se convaincre en jetant les yeux sur une annonce qu'elles trouveront plus loin.

GRAND RABAIS. — Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne, et des dames, sur l'annonce de M. E. Giquel, parlibide dans nos colonnes. M. Giquel, devant partir sous peu pour l'Europe, offre depuis lundi dernier, à un rabais extraordinaire tout son assortiment de marchandises sèches. La réputation de conscience que s'est acquise cette maison depuis de longues années, garantit aux acheteurs qu'il n'agit là d'une annonce sérieuse et non d'une réduction factice faite pour attirer les chalands. Une simple visite au magasin de M. Giquel, rue du Canal No. 128, convaincra ses clients que le rabais annoncé est réel, et qu'il n'offre à aux des occasions très avantageuses.

5,19,19.

HABITS A BON MARCHÉ.—MM. Gerbrunin, Lewris & Sauer, rue du Camp, Nos 21 et 23, ont en des plus beaux stocks d'habits et de linge fait qu'on puisse trouver dans Vieille et qu'ils vendent en gros et en détail à des prix extraordinairement réduits. Le public est invité à aller examiner en stock, qui comprend les articles les plus nouveaux et les plus fashionables pour la saison.

TUÉS PAR UN VOLCAN. — Mme Frederick Gantrecht, de Jefferson City, avait reçu de si terribles coups de corne d'une vache furieuse qu'elle avait remontée, vendredi matin, dans un terrain vide, qu'elle est morte, hier, de ses blessures.

NOUVELLES DU MEXIQUE PAR LA HAVANE —Nous avons reçu de la Havane, des journaux allant jusqu'au 11 mai. Ces journaux publient une l'affaire de Queretaro, les mêmes détails que nous avons donnés il y a quatre ou cinq jours, et qui sont si favorables à la cause de l'Empire au Mexique. Les feuilles havanaises paraissent ajouter foi à ces rapports, tout en ajoutant que Miramon aurait été tué dans le brillant combat qui a mis dans une déroute complète les forces libérales. Il n'est pas nécessaire de dire que tout cela a grandement besoin de confirmation.

## CHRONIQUE LOCALE.

GRAND BOB ARRAGHAN — MASQUERADE DES RATBOIS DE BIVIERE.—L'ordre très important qui nous a été lancé hier par le général Mouton:

Quartier-général, Bureau des Réfugiés, District de la Louisiane.
Nlle-Orléans, Lne, 18 mai 1867.

Avis est, par les présentes, donné aux propriétaires, employées et agents de chemins, bateaux, barges, etc, que tous navires sont seuls pour responsables des gages des ses officiers pour travail exécuté dans les chargements ou déchargements, soit que la tâche ait été remplie sous la surveillance immédiate des officiers, soit qu'elle ait été exécutée sous le contrôle d'un entrepreneur employé par eux.

Par ordre du major-général J. A. Mower,
Assistant-commissaire

FAUSSES ALARMES.— Nous ne concevons pas qu'un poltron trouver du plaisir à répandre des fausses alarmes. C'est pourtant ce que plusieurs personnes ont fait hier: mais comme un mouvement faux et irrégulier était donné à la machine, M. Winter, l'opérateur de service à l'Hôtel-de-Ville, n'y a pas répondu. Les agents de police des trois divisions ont rapporté que trois individus qui étaient en buggy, ont ouvert les boîtes. Une récompense est offerte pour leur arrestation.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.— Le demande d'un nouveau procès pour Charles Carroll, convaincu d'effraction et de vol, a été refusée et le prisonnier a été envoyé au Pénitencier pour cinq ans.

Une pareille demande a été refusée pour Grant, convaincu de meurtre sans punition capitale, et le prisonnier passera au Pénitencier le reste de ses vie.

John Beverley, coupable de vol, passera trois mois à la prison de paroisse.

Phil. Powers, coupable d'être entré d'une manière félone dans un magasin, a été condamné à une amende de $10 et à 2 ans de pénitencier.

John Rascoe, coupable d'avoir donné un coup de poignard avec intention de tuer, a été condamné aux travaux forcés pour 6 mois.

RENVOI —Les trois nègres arrêtés comme excitateurs des troubles de jeudi, sur la Levée, ont comparu hier devant le recorder Aberu qui les a rendus à la liberté sur la promesse qu'ils ont fête de mieux se conduire à l'avenir.

FAITS DE POLICE—Louis et Henry Bowles (c) ont été arrêtés comme soupçonnés de cette date de noire qui a causé de faire une émeute dans le Quatrième District.

William Rodger, (c) accusé de vol par James Killge, a été arrêté rue Franklin.

John Martin est accusé d'avoir donné un coup de poing à James Johnson, rue Tremé, hier matin, avec intention de meurtre. Tous deux sont de (c)

La nommé Mello a trouvé, hier soir, sur la Levée, un lot de livres qu'il a déposés au corps de garde du Second District.

ACCUSATION DE FRAUDE.—N. A. Schennan a été traduit, hier matin, devant le recorder Aberu, sur l'accusation d'avoir obtenu de fausses bord du steamer Julia par de fausses représentations. L'affidavit dit que le fret était consigné à l'ancrel et qu'il était d'il $140 par capitaine Wm Thompson ou aux propriétaires du bateau. Le prévenu obtint son fret en donnant au commis de Toulouse un check pour le montant sur la banque du Commerce. Ce check fut trouvé faux à présentation, il avait été remis évidemment avec des intentions de fraude. L'accusé a été requis de fournir une caution de $250 pour garantir sa comparution le 24.

UN DES NOUVEAUX HOMMES DE POLICE.— Un des agents de la création du maire Heath, a été arrêté vendredi soir, moins de dire tout sur quelques nègres inoffensifs. Il aurait certainement donné lieu à des troubles sans la prompte action du recorder du chef de police, M. Hilburn, qui l'a arrêté immédiatement. Le maire Heath, prévenu de cette algarade, a ren voyé sans délai l'ivrogne du service de la police.

VENTES D'IMMEUBLES. — M. Girardey, encteur, a vendu hier divers terrains pour une valeur d'environ $23,000. La plupart des propriétés annoncées ont été retirées. Ce qui est un assez mauvais signe. On trouvera dans notre partie anglaise le prix et la situation des terrains vendus.

FETE DES POMPIERS. — Il y a eu, nous regrettons de le dire, moins de monde aux Fair Grounds que le premier jour, mais, mais enfin, il y en aura beaucoup aujourd'hui, dimanche. Il y a en des épreuves de pompes à vapeur, des courses, de chars à machines et des courses de chevaux.

Un triste accident est arrivé dans ces dernières courses. Un des coureurs, Chas Malone, âgé d'environ 20 ans, est tombé de cheval, au moment où l'animal s'élançait pour franchir le dernier obstacle à la barrière et il est mort une heure après.

AFFAIRE DE CHARRETIER—Moses Murphy, l'homme de couleur accusé d'avoir fait passer une charrette de bois sur le corps du petit garçon de M. David Valrez, le 9 du courant, au coin des rues Erato et Carondelet, a été interrogé hier par le recorder Aberu qui l'a renvoyé devant la Première Cour de District. Les témoignages reçus s'accordaient avec les rapports faits par les tournaux.

VOL.—Mike Roach est accusé d'avoir volé, le 15 du courant, pour soixante piastres d'habits, dans la chambre de Laurence Sweeney, au coin des rues Roman et Jackson. Il comparaîtra le 27 devant le recorder Aberu.

## La Conférence de Paix.

Voici quelques dépêches transatlantiques sur les travaux de la Conférence de Paix, dépêches que nous trouvons dans les journaux de New York:

Londres, 9 mai.

Les plénipotentiaires se sont réunis pour la seconde fois aujourd'hui et ont résolu à régler la question en faveur du prince Carl, Roumanie demeure sous la domination du roi de Hollande et sera neutralisé, en neutralité garantie par les grandes puissances. La forteresse de Lutembourg sera évacuée par les Prussiens et rasée. Il n'y aura dans le Luxembourg d'autres forces que celles nécessaires pour maintenir l'ordre et assurer la paix.

Les plénipotentiaires ont été très influencés par l'attitude provoquante de la France et de la Prusse et par leurs armements. De là leur hâte d'arriver à une solution. Il ne reste à régler que les détails officiels des délibérations et les questions d'exécution, ce qui sera fait rapidement. Le traité sera signé demain ou après-demain.

A la Chambre des Lords, ce soir, le comte Russell a demandé au cabinet s'il y avait une perspective d'arrangement de la question du Luxembourg. Le comte Derby a répondu qu'il croyait, d'après ce qu'il connaissait des délibérations du Congrès, que toutes les difficultés seraient promptement surmontées par les négociations. Aucun traité, a-t-il dit, n'a encore été signé, mais il n'y a pas de doute que la paix de l'Europe ne soit pratiquement assurée.

A la Chambre des Communes, M. Labouchère a demandé si le gouvernement anglais avait l'intention de garantir la neutralité du Luxembourg sans consulter d'abord le Parlement sur un aussi important sujet et une dépense aussi sérieuse. Lord Stanley a répondu que les membres de la Conférence de la Paix n'avaient rien pris à la légère en signant ce traité qu'il ne pouvait entrer dans le détail des délibérations, mais qu'il pouvait annoncer que la Conférence était arrivée à un arrangement satisfaisant sur toutes les matières en litige, de manière qu'un règlement à l'amiable de la question du Luxembourg était réellement acquis de fait à présent. (Ces paroles ont été suivies de longs applaudissements)

Lord Stanley a ajouté qu'il félicitait les Communes et le pays en général de ce que le bon sens et la modération des puissances principalement intéressées dans le démêlé du Luxembourg avaient eu pour effet d'arrêter les calamités inouïes qu'aurait pour les peuples une guerre européenne. Quant au rôle du gouvernement de S. M., le cabinet a agi conformément à l'usage constitutionnel et a tenu au sein du ministérielle, comme conseiller officiel de la Couronne et du souverain. Le Cabinet accepte cette responsabilité, et les moyens qu'il a cru devoir employer, devant le Parlement et le pays. Les circonstances étaient des plus critiques. A un moment les ministres étaient informés, par télégraphe ou autrement, de la gravité croissante des événements, de façon que lui, Lord Stanley, ne pouvait prendre sur lui de remettre en ordre les dispositions désirées par toutes les parties intéressées et proposée à la Conférence. En agissant autrement, il provoquait une situation intolérable.

Quant à la garantie de la neutralité du Luxembourg, lord Stanley regrette que la Chambre ait manifesté quelque susceptibilité, sur ce point. Il a voté aussi la garantie. Les membres de la Chambre savent que l'Angleterre et les autres puissances ont signé un traité de 1839, qui assurait la neutralité du Luxembourg au roi de Hollande à cette époque. Ce que le gouvernement avait à faire était simplement d'accomplir cette garantie aux conjonctures présentes, et de la rendre efficace en face des changements qui ont eu lieu en Allemagne. Le ministère n'a donc pas décidé sans plaidé limpide la garantie promise en 1839, et il a diminué du réalité la responsabilité du pays. Le Lord a ajouté que les négociations prenant terminaison sous peu de jours et que tous les documents relatifs au Congrès de la Paix seraient soumis au parlement. Le discours de Lord Stanley a fort applaudi.

Londres, 11 mai.

Le *Globe* de ce soir dit que le traité relatif au Luxembourg a été signé aujourd'hui par tous les pouvoirs représentés à la Conférence.

Londres, 11 mai au soir.

Les articles du traité débattu par les plénipotentiaires ont été adoptés sans leur forme définitive, et on pense, on croit même certain que l'importante convention sera définitivement signée demain.

Malgré les résultats hautement satisfaisants en apparence du Congrès, et malgré la sourine de la neutralité de la question du Luxembourg, on a été en extrême généralement de la Luxembourg, on a été en extrême généralement le sentiment que les diplomates n'aient tout simplement qu'ajourné les difficultés. Les nouvelles de guerre continuent nuiveuses en France, en Allemagne, en Russie et en Grèce. On dit aujourd'hui qu'avant de la dissolution du Congrès, l'Angleterre proposa à toutes les puissances intéressées à un Congrès du désarmement général. Si la proposition de l'Angleterre est prise en considération, un Congrès de toutes les puissances intéressées se réunirait peut être pour assurer son exécution formelle et son exécution sur un plan uniforme. Cela avait pas un succès de la proposition, si ce n'est la long maintien de la paix.

Londres, 12 mai.

FRONTIÈRE—L'orteil est abandonné et calme à 15 à 16 cts pour le Dorage du Nord, 15 à 16 cents entre de l'Ouest et l'English dairy, façon de l'Ouest 15 à 16 cts la livre.

## Ouverture des Chambres Prussiennes.

DISCOURS DU ROI DE PRUSSE.

Le roi a prononcé le discours suivant à l'ouverture des Chambres:

Illustres, nobles et honorés messieurs des deux Chambres du parlement.

Il est sorti des délibérations du Reichstag, au sein duquel le peuple prussien a envoyé ses représentants, en vertu de la loi sanctionnée l'an vous, une constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord, par laquelle le développement unitaire de la nation paraît définitivement assuré.

Je vous réunis autour de mon trône pour soumettre cette constitution à vos délibérations. L'opinion de l'union nationale que le gouvernement a constamment avec votre coopération, doit maintenant être achevée avec votre assentiment.

C'est sur cette base que la protection du territoire fédéral, la culture du droit commun et de la prospérité du peuple seront sauvegardées désormais par l'union commune de toutes les populations du Nord de l'Allemagne et de leurs gouvernements.

Par l'inauguration de la constitution fédérale, les attributions des représentations des Etats particuliers subiront des restrictions inévitables sur tous les points qui, désormais, seront soumis à un développement commun, mais le peuple lui même n'aura à renoncer à aucun des droits dont il jouissait jusqu'ici.

Il n'en travaillera la sauvegarde qu'à des représentants dans le renouvellement élargie; et l'assentiment des représentants librement exprimé par tout le peuple, sera également nécessaire dans la Confédération du Nord à toute nouvelle loi.

Dans la constitution fédérale, on a pris soin, sous tous les rapports, que les droits à l'exercice desquels les représentations des pays particuliers auront à renoncer, soient transférés dans la même étendue à la représentation générale du Reichstag.

La consolidation assurée de l'indépendance nationale, la puissance et la prospérité doivent marcher de front avec le développement du droit allemand et des institutions constitutionnelles.

Mon gouvernement a la confiance que les chambres du parlement, en appréciant à sa juste valeur le besoin national le plus urgent, prêteront volontairement la main à la prompte solution de notre tâche commune.

Messieurs, la confédération nouvellement établie comprend avant tout les Etats sœurs de l'Allemagne du Nord, mais une communauté étroite et nationale les unira toujours aux Etats du Sud de l'Allemagne.

Les relations intimes que mon gouvernement a déjà conclues dans l'automne dernier, pour une alliance offensive et défensive avec ces Etats, seront étendues par des traités spéciaux à la grande communauté de l'Allemagne du Nord.

Le vif sentiment qu'ont les gouvernements et les peuples de l'Allemagne méridionale des dangers du morcellement de l'Allemagne, le besoin d'une forme unitaire nationale qui trouve dans toute l'Allemagne son centre et son point de plus en plus décidé, serviront à hâter la solution de ce problème.

Les forces unies de la nation seront appelées et seront propres à garantir à l'Allemagne les bienfaits de la paix et la protection efficace de son droit et de son honneur.

Dans cette conviction, mon gouvernement aura à cœur de prévenir tout trouble de la paix européenne par tous les moyens compatibles avec l'honneur et les intérêts de la nation.

Le peuple allemand, fort par son union pourra envisager avec confiance le résultat de ces négociations et se rassurer, et vous, messieurs, vous le rapporterez de la commission française de 1851, que nous avons cité au début de cet discours. Nous comptons la gratitude de l'histoire, en la faveur de ses mérites, les sciences qui distinguent la France.

"S. A. a ensuite remis à l'Empereur les lettres écrites à S. M. par le taïcoun.

"L'Empereur a exprimé au jeune prince sa satisfaction de voir le frère d'un souverain avec lequel son gouvernement entretient les relations les plus amicales. N. M. a ensuite félicité le développement que prenaient chaque jour en tre les pays les plus éloignés des rapports si utiles pour le bien-être de l'humanité.

"Le réponse de l'Empereur a été traduite en japonais au prince par M. Mermet de Cachon, interprète de S. M.

"S. A. Tokonagawa-Mimbon-Tayo a ensuite présenté à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice Mouton-Yama Ayatomochan, plénipotentiaire du taïcoun.

"Un matin des cérémonies introductives des ambassadeurs et un acte des cérémonies accélérative à l'introduction des ambassadeurs avaient été prendre la prince et se suite à son hôtel, avec des voitures de la cour pour les conduire aux Tuileries.

"Le cortège est entré dans la cour du palais par l'arc de triomphe et a pris place dans la cour du bataillon d'infanterie de la garde impériale lorsque la tête de la grille au pavillon de l'Horloge.

"S. A. Tokonagawa-Mimbon-Tayo et suite ont été ramenés après l'audience à leur hôtel avec le cérémonial observé pour conduire le prince au palais des Tuileries.

"Dans la journée d'avant hier, S. A. le prince japonais avait fait porter au palais des Tuileries deux lettres de hauts dignitaires du Japon par le taïcoun à l'Empereur et à l'Impératrice et à S. A. I. Mgr. le Prince impérial.

FAITS DIVERS.

—On écrit de Morat au journal de *Vat de Ba.*:

Les trois lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienne n'en font plus qu'un, la hauteur des eaux était hier de cinq pieds au dessus du niveau ordinaire. La jonche de la route, tout est inondé jusqu'à Nidau. Le bruit de la grande cloche du tocsin. La tourbe est noyée pour cette année; l'herbage est détruit; tout est perdu. Depuis 1816, il y a eu des crues et des inondation celles de 1853, 1852 et 1856 n'atteint que jusqu'à l'enfant auprès du démontre qui est venu nous frapper.

—Jean de Paris signale aux lecteurs de l'*Indépendance belge* un amusant exemple de vanité.

Aux quatrièmes pages on lit ventes d'objets appartenant à *M. X..., chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique*. Je vous demande un peu ce que l'ordre d'Isabelle la Catholique peut faire à la personne qui achètera un bufflet ou une potiche.

Ma tante pas vu, il y a quelques années, aux vitrines d'un papetier, des cartes de visite avec cette inscription: *X..., fils d'un général.*

—Il y a encore des diplomates: d'après l'*Opinion Nationale*, M. de Golui aurait fait une réponse dont l'ombre de Talleyrand ne serait point mécontente:

L'ambassadeur de Prusse assistait à la dernière réception du président. Le duc de Gaëte crut pouvoir se permettre de l'interroger.

—Monsieur l'ambassadeur, que pensez-vous du Luxembourg!

—Madame, c'est un palais magnifique, où je crois très heureux d'être si bien reçu.

—Madame de Montcel donne dans la *Liberté* une recette précieuse pour mesurer les faits-divers de certaines, bonnes patriotiques et autres poésies de la même farine

HYMNE

*A la Prusse, à la Guerre.*

De la Paix aujourd'hui célébrons les bienfaits,
De la Guerre aujourd'hui célébrons les bienfaits
Et de Janus fermons les portes. [faits,
Et de Janus fermons les portes.
De l'olivier sacré, pacifiques cohortes,
Du laurier glorieux, belliqueuses cohortes,
Grâce vous frotte en palais
Buvons et mettons notre gloire
Marchons et mettons notre gloire
A gagner sur les Cours une victoire!
Au Rhin sur le Rhin la première victoire!

Les mêmes rimes servent depuis deux cents ans, et les mêmes idées depuis Nemrod, le premier conquérant.

—Le bruit court dans le faubourg Saint-Germain que le prince de Joinville a failli être assassiné. Voici ce qui a eu lieu

Deux comtesses en nouvantée, sans emploi depuis quelque temps, les nommées N..... et B..... ont pénétré hier à dix heures du matin dans l'hôtel de la nonciature, rue Saint Dominique. Malgré l'opposition du concierge, ils sont montés jusque dans les bureaux, où ils employé survenant leur demande ce qu'ils voulaient.

—Parler au nonce, ont-ils répondu, il s'agit d'une affaire urgente.

Comme on leur faisait observer que Son Eminence ne recevait que dans l'après